

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE  
DU 5 AVRIL 2008**

---

L'AN DEUX MILLE HUIT, le samedi 5 avril, à 9 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Ville du TOUQUET-PARIS-PLAGE, convoqués le 26 mars 2008, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Daniel FASQUELLE, Député-Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mme Juliette BERNARD, M. Hervé DEPERNE, Mme Anne CHOTEAU (à partir de 9 H 20), M. Paul DUMONT, Mme Madeleine DERAMECOURT, M. Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL et M. Philippe HAGNERÉ, Adjointes au Maire, Mme Marie-Joseph BETTE, M. Bernard BAUDOUX, Mme Sophie MOREL, M. Gérard DESCHRYVER (jusqu'à 11 H 30), Mmes Janick GOETGHELUCK et Karine LE BOURLIER, M. Jacques COYOT, Mme Lydwine LUTERNAUER, M. Thierry LEFAIRE, Melle Emilie COLPAERT, M. Francis BEAURAIN, Mme Delphine PETIT-VAYRON, M. Maxime JUDD, Mme Michèle BIUNDO, M. Hugues DEMAY, M. Patrick DOUSSOT, Mme Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE, Conseillers municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. Gérard DESCHRYVER, Conseiller municipal donne pouvoir à Mme Sophie MOREL, Conseillère municipale (à partir de 11 H 30) ; M. Franck LEMAÎTRE, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Janick GOETGHELUCK, Conseillère municipale ; Mme Nathalie HERBAUT, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Patrick DOUSSOT, Conseiller municipal.

**ABSENTE NON EXCUSÉE ET NON REPRÉSENTÉE :**

Mme Anne CHOTEAU (jusqu'à 9 H 20), Adjointe au Maire.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Maxime JUDD, Conseiller municipal.

**I COMMUNICATIONS DU DÉPUTÉ-MAIRE**

Les communications ont porté sur les sujets suivants :

- 1°) l'évocation des messages de félicitations reçus depuis l'élection.
- 2°) la mise en œuvre des 5 engagements annoncés dans le cadre de la campagne électorale, à savoir :
  - être attentif à chacune et à chacun et améliorer la qualité de vie de tous les touquettois,
  - prendre soin des espaces publics et agir pour une ville encore plus belle,
  - repenser et promouvoir la destination Touquet et redynamiser la station,
  - écouter et associer vraiment les touquettois à la vie de la station,
  - poursuivre la maîtrise des finances et faire de la sécurité une priorité.
- 3°) l'ouverture des magasins le dimanche.
- 4°) la surveillance des plages.
- 5°) l'installation du Conseil communautaire et l'élection du Président et des huit vice-présidents.

**II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2008**

Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2008 a été approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **III QUESTIONS FINANCIÈRES**

#### **1) Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2007, affectation du résultat 2007**

##### **1a) Désignation du Président de séance pour l'examen du compte administratif de l'exercice 2007**

Le Maire étant tenu par la loi de ne pas présider la séance au moment du vote du compte administratif, le Conseil municipal a assuré l'examen de ce compte sous la présidence de Mme Juliette BERNARD, adjointe aux Finances.

**Unanimité des présents et représentés.**

##### **1b) Approbation du compte administratif de l'exercice 2007, du compte de gestion de l'exercice 2007 et affectation du résultat 2007**

Le résultat d'exécution du Budget 2007 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 205 362,50 € dont 5 304 678,65 € serviront à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

**24 Voix Pour, 2 Voix Contre** (Mme Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE) et 2 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT et Mme Nathalie HERBAUT).

Par ailleurs, les résultats du compte administratif étant tout à fait identiques à ceux du compte de gestion établi par Madame la Trésorière de la Ville, il n'y a ni observation, ni réserve à formuler.

**25 Voix Pour, 2 Voix Contre** (Mme Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE) et 2 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT et Mme Nathalie HERBAUT).

Enfin, il ressort de l'arrêté définitif des comptes que l'excédent de fonctionnement s'élève à 7 205 362,50 €. Il convient de constater ce résultat et de confirmer son affectation comme suit :

- section d'investissement : 5 304 678,65 € au compte 1068 (recette d'investissement) pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- section de fonctionnement : 1 900 683,85 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

**25 Voix Pour, 2 Voix Contre** (Mme Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE) et 2 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT et Mme Nathalie HERBAUT).

#### **2) Budget Primitif de la Ville et ses annexes**

##### **2a) Fixation des taux d'imposition de la fiscalité locale pour 2008**

Conformément à l'annonce faite au cours du Débat d'Orientations Budgétaires, les taux d'imposition pour la sixième année consécutive ne seront pas augmentés en 2008. En conséquence, les taux des taxes directes s'établissent comme suit :

- taxe d'habitation : 16,73 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,49 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,69 %

(La taxe professionnelle, intercommunalisée en TPU, continue à être dégressive au profit des entreprises locales).

**Unanimité des présents et représentés.**

##### **2b) Fixation du montant de l'emprunt**

Au titre de l'année 2008, le montant de l'emprunt à contracter s'élèvera à 2 500 000 €.

**Unanimité des présents et représentés.**

##### **2c) Participations de la Ville à l'animation de la Station et subventions pour l'exercice 2008**

###### **2c1) Attribution d'une subvention à l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture (OTSC)**

La Ville du Touquet impose à l'OTSC un certain nombre de contraintes de fonctionnement afin de répondre aux exigences du service public. De ce fait, la Ville du Touquet verse chaque année une subvention de fonctionnement à l'OTSC, afin de compenser le coût financier lié à ces contraintes. Il y a lieu de passer en revue ces contraintes afin d'expliquer la contribution financière de la Ville. Comme l'indiquent les statuts de l'OTSC, celui-ci est essentiellement chargé :

- de promouvoir la station et son image notamment par des actions médiatiques, en participant à plusieurs salons « grand public » chaque année et en assurant l'édition de brochures touristiques destinées à être distribuées gratuitement. Les frais de communication majorés d'une partie des frais de gestion de l'OTSC s'élèveront à 956 000 € en 2008.
- d'organiser des événements destinés à renforcer la notoriété, le rayonnement et l'animation 4 saisons de la station. L'organisation de ces événements touristiques, sportifs et culturels représente une charge importante pour l'OTSC, leur accès au public étant soit gratuit soit fixé à un tarif ne permettant pas de couvrir les frais engagés. Le coût de ces événements est estimé à 290 000 € en 2008.

- de gérer des équipements touristiques, sportifs et culturels de la station en assurant une ouverture 4 saisons c'est-à-dire 7 jours sur 7 et 12 mois sur 12. Dans le cadre de la gestion de ces équipements (Palais de l'Europe, Centre Equestre, Base Sud, Tennis, Base Nord), la Ville du Touquet impose également à l'OTSC certaines contraintes liées au service public.

L'objectif de l'OTSC étant de favoriser la vie touristique et économique de la Station du Touquet durant les 12 mois de l'année, la rentabilité escomptée est donc indirecte et non directe, l'activité service public tenant une place importante dans le cadre de cette ouverture à l'année.

Certaines dépenses prises en charge par la Ville sont refacturées en fin d'année à l'OTSC pour obtenir le coût global de fonctionnement de l'OTSC. Il est ainsi prévu que l'OTSC reverse à la Ville 1 415 000 € en fin d'année 2008.

Ces contraintes justifient l'attribution d'une subvention de 3 013 000 € au titre de 2008 à l'OTSC, pour permettre à cet organisme de supporter les contraintes financières liées à l'ouverture pendant les quatre saisons de l'année et aux missions de service public que lui impose la Ville du Touquet.

**17 Voix Pour et 4 Abstentions** (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).  
M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, MM. Hervé DEPERNE et Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL, MM. Bernard BAUDOIX et Jacques COYOT et Melle Émilie COLPAERT n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.

**2c2) Résultat de l'exercice 2007 et Budget Prévisionnel 2008 de l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture**

Conformément à ses statuts, l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture a soumis à l'approbation du Conseil municipal son budget prévisionnel 2008 et les comptes de l'exercice 2007, qui ont été approuvés.

**17 Voix Pour et 4 Abstentions** (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).  
M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, MM. Hervé DEPERNE et Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL, MM. Bernard BAUDOIX et Jacques COYOT et Melle Émilie COLPAERT n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.

**2c3) Participations de la Ville à l'animation de la station et subventions pour l'exercice 2008**

La liste récapitulative ci-après annexée précise les bénéficiaires de ces participations et subventions (organismes et aux associations à caractères local, régional et national), ainsi que le montant qui leur est attribué sous réserve de la production des pièces justificatives présidant au versement de la subvention.

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention 2008 En Euros
<b>INVESTISSEMENT</b>		
204162	CCAS du Touquet	53 631 €
<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions</b> (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).		
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
65734	Subvention perpétuelle à la commune de Cucq	46 €
657362	CCAS	148 090 €
657361	Caisse des écoles	20 000 €
<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions</b> (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).		
65737	Office du Tourisme, des sports et de la culture	3 013 000 €
<b>Adopté par 17 voix Pour et 4 Abstentions</b> (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, MM. Hervé DEPERNE et Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL, MM. Bernard BAUDOIX et Jacques COYOT et Melle Émilie COLPAERT n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.		
<i>SOUS TOTAL</i>		<i>3 181 136 €</i>
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>		
6574	Amicale du Personnel communal et paracommunal du Touquet	25 700 €
6574	Mutuelle Nationale Territoriale	30 000 €

6574	Association des contrôleurs territoriaux de travaux de France	1 000 €
6574	Association des Anciens Combattants du Touquet	460 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
6574	Association des Anciens Combattants du Touquet PG-CATM	750 €
	<b>Adopté par 24 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). M. Paul DUMONT n'a pas pris part au vote de la présente délibération.</b>	
6574	Association des Médailleurs Militaires du Touquet	160 €
6574	Comité d'Entente Patriotique	380 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
	<i>SOUS TOTAL</i>	58 450 €
	<b>ENSEIGNEMENT / ÉDUCATION</b>	
6574	Association des parents d'élèves des élèves des écoles privées du Touquet gérée par l'Organisme de gestion Ecole Catholique :	
	- subvention ordinaire	22 800 €
	- participation forfaitaire par élève	5 500 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
6574	Association des parents d'élèves des écoles du Touquet	600 €
	<b>Adopté par 24 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). Mme Delphine PETIT-VAYRON n'a pas pris part au vote de la présente délibération.</b>	
6574	Collège du TOUQUET (fournitures scolaires)	1 500 €
6574	Foyer Coopératif du collège (FSE)	3 050 €
6574	Association sportive du collège	300 €
65738	Lycée Hôtelier - Le Touquet	8 500 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
	<i>SOUS TOTAL</i>	42 250 €
	<b>SPORTS</b>	
6574	Association Volley Loisirs du Pas-de-Calais	7 000 €
6574	Touquet-Athlétic Club FOOT. Côte d'Opale	92 000 €
6574	Tennis-Club	55 000 €
6574	Société des courses	3 050 €
6574	Société hippique du Touquet	70 000 €
6574	Association Airwave Raid (Touquet raid Pas de Calais et Run and Bike)	22 500 €
6574	Association Sportive du Golf	12 000 €

6574	Carpe Diem	762 €
6574	La Gaule Touquettoise	2 000 €
6574	Touquet Auto-Club -Rallye du Touquet	50 000 €
6574	Aéro-club du Touquet	9 500 €
6574	Club de Voile du Touquet	9 000 €
6574	Blériot-Club	6 000 €
6574	A.C.E. (Animations et Créations d'Evénements)	3 000 €
6574	Association des Chasseurs de Gibier d'Eau	600 €
<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>		
6574	Touquet-Athlétique Club OMNISPORTS	3 500 €
6745	Touquet-Athlétique Club OMNISPORTS (pour avance TAC Shotokan)	2 900 €
6745	Touquet-Athlétique Club OMNISPORTS (pour avance Association sportive de Tir)	1 500 €
<b>Adopté par 24 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). Mme Anne CHOTEAU n'a pas pris part au vote de la présente délibération.</b>		
6574	Touquet-Athlétique Club ATHLETISME	10 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Badminton	1 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Karaté Do	350 €
6574	Touquet-Athlétique Club Karaté Shotokan	350 €
6745	Touquet-Athlétique Club Karaté Shotokan	900 €
6574	Touquet-Athlétique Club Education canine	4 500 €
6574	Touquet-Athlétique Club Cyclisme	14 500 €
6574	Touquet-Athlétique Club Cyclotourisme	1 100 €
<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>		
6574	Touquet-Athlétique Club Hockey	55 000 €
6745	Touquet-Athlétique Club Hockey	5 000 €
<b>Adopté par 24 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). Mme Anne CHOTEAU n'a pas pris part au vote de la présente délibération.</b>		
6574	Touquet-Athlétique Club Pétanque	3 500 €
6574	Touquet-Athlétique Club Quilles	2 300 €
6574	Touquet-Athlétique Club Tennis de Table	3 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Tir à la cible	8 500 €
6574	Touquet-Athlétique Club Volley-Ball	44 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Ju-Jitsu	1 500 €
6574	Touquet-Athlétique Club Yoga	5 500 €
6574	Touquet-Athlétique Club 1ère compagnie de Tir à l'Arc	3 700 €

6745	Touquet-Athlétique Club 1ère compagnie de Tir à l'Arc	15 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Rugby	17 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Cirque	1 100 €
6574	Touquet-Athlétique Club Escrime	1 000 €
6574	Touquet-Athlétique Club Javelot	200 €
6574	Quille Roussenoise	150 €
6574	Fun & kite	1 000 €
6574	Moto-Club ENDUR'OPALE	500 €
6574	Le Touquet Billard-Club	1 200 €
6574	Avenir Club du Touquet Athlétisme (ACTA)	10 000 €
6574	O.S.E.	500 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
	<i>SOUS TOTAL</i>	562 662 €
	<b>CULTURE</b>	
6574	Festival de la Côte d'Opale	25 000 €
6574	Association Opalivres	1 000 €
6574	Club d'Echecs pour Organisation d'un open	8 000 €
6574	Club d'Echecs du TOUQUET	3 500 €
6574	Bridge-Club du TOUQUET	6 000 €
6574	Société Académique du TOUQUET	700 €
6574	Club des Chiffres et des Lettres du Touquet	1 200 €
6574	Culture et Bibliothèque pour tous au Touquet	200 €
6574	Club de Scrabble du TOUQUET	790 €
6574	Comité Flandres de Scrabble	1 200 €
6574	Comité Flandres de Scrabble	700 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
6574	ATLAS	8 000 €
	<b>Adopté par 24 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). Mme Madeleine DERAMECOURT n'a pas pris part au vote de la présente délibération</b>	
6574	Association "Les Jull'Buts"	300 €
6574	Association Club Héroïka	500 €
6574	Association Harmonie - Jazz Band du Touquet	52 000 €
6574	Association Chemin Faisant	1 000 €
6574	Association pour la promotion des artistes peintres du Touquet et de la Côte d'Opale	300 €

6574	Association Patrimoine et Musées en Pays de Montreuillois	1 000 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
	<i>SOUS TOTAL</i>	111 390 €
	<b>TOURISME / ÉCONOMIE</b>	
6574	SEMAT	110 000 €
	<b>Adopté par 18 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, MM. Hervé DEPERNE, Bernard BAUDOIX et Francis BEAURAIN, Mme Lydwine LUTERNAUER et M. Thierry LEFAIRE n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.</b>	
6574	FIGRA - Cesarts événements	50 000 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
6574	Syndicat d'initiative	20 000 €
	<b>Adopté par 23 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). M. Daniel FASQUELLE et Mme Michèle BIUNDO n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.</b>	
6574	Mouvement européen	6 100 €
6574	LE TOUQUET A.V.F. Accueil des Villes françaises	750 €
6574	Comité Miss Côte d'Opale	1 600 €
6574	Association TOUQUEBEC	1 300 €
6574	Association ECLAT	2 300 €
6574	CREDITS VITRINE	7 600 €
6574	PRIME A LA RENOVATION DES FACADES COMMERCIALES	25 000 €
6574	PRIME A LA FACADE	25 000 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
	<i>SOUS TOTAL</i>	249 650 €
	<b>SOCIAL</b>	
6574	Association "L'Enfant du Liban"	920 €
6574	Association "Mobil'aide"	305 €
6574	Club Marcel Pagnol	2 800 €
6574	En Opale Sud l'aide à domicile (ASSAD en OPALE SUD)	2 000 €
	<b>Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).</b>	
6574	Opale Aide et Présence	500 €
	<b>Adopté par 24 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE). Mme Sophie MOREL n'a pas pris part au vote de la présente délibération.</b>	
6574	Association des Parents Inadaptés de l'Arrondissement de Montreuil	762 €
6574	Croix Rouge	140 €

6574	Association des enfants des Villages d'Indonésie	152 €
6574	La vie active (Institut Médico-Educatif de Rang du Fliers)	152 €
6574	L'arbre et l'enfant	150 €
6574	Touquet Asie Solidarité	500 €
6574	Nord Pas de Calais Tchernobyl	150 €
Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).		
<i>SOUS TOTAL</i>		8 531 €
<b>JEUNESSE</b>		
6574	Association Foyer Inter-Clubs	915 €
6574	Association des Guides de France	700 €
6574	Espace Canche Temps Libre	1 500 €
Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).		
<i>SOUS TOTAL</i>		3 115 €
<b>DIVERS</b>		
6574	Société des Jardins Ouvriers TOUQUET	3 000 €
6574	Sté Mutuelle des Sauveteurs du Nord-Pas-de-Calais	152 €
6574	Association pour l'art topiaire	1 000 €
6574	Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur	300 €
Adopté par 25 voix Pour et 4 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).		
<i>SOUS TOTAL</i>		4 452 €
TOTAL 6574 - 65738 et 6745		1 040 500 €

#### 2d) Fixation des indemnités de fonctions

Pour une commune de l'importance du Touquet-Paris-Plage, l'indice brut servant de base de calcul des ces indemnités de fonctions du Maire et des adjoints au maire est de 1015 (nouveau majoré 821). La qualité de commune classée station touristique permet de majorer la somme ainsi attribuée de 25 %.

L'indemnité du maire est fixé à 55 % de l'indice précité et de sa majoration et celle des adjoints (au nombre de huit) à 20,25 % de ce même indice et de sa majoration.

**16 Voix Pour et 4 Abstentions** (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).  
M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, M. Hervé DEPERNE, Mme Anne CHOTEAU, M. Paul DUMONT, Mme Madeleine DERAMECOURT, M. Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL et M. Philippe HAGNERÉ n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.

#### 2e) Approbation du Budget Primitif 2008

Le Budget Primitif pour l'exercice 2008 s'élève à 48 000 875,86 € répartis comme suit :

- 13 951 097,43 € de dépenses et recettes pour l'exercice en Section d'Investissement ;
- 34 049 778,43 € en Section de Fonctionnement.

**21 Voix Pour et 4 Abstentions** (M. Patrick DOUSSOT, Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER et M. Thierry GRÉGOIRE).

### 3) **Réaménagement de la dette**

Afin de répondre aux impératifs de mise en œuvre rapide d'opérations de la dette et afin d'optimiser ainsi en continu la charge des frais financiers, M. le Maire a reçu l'autorisation du Conseil municipal, pendant la durée de son mandat, d'effectuer, le cas échéant et dans certaines limites, des réaménagements de dette hors échéance, après accord des établissements prêteurs. Bien évidemment, le Conseil municipal sera informé des opérations de réaménagement de la dette et des contrats de prêt de substitution contractés.

**Unanimité des présents et représentés.**

### 4) **Avis de principe sur la création d'un groupement de commandes avec les communes du Pays du Montreuillois**

Le poste papeterie et fournitures de bureau représente un montant non négligeable au niveau d'une commune. Dans la perspective de mettre en place un marché public pluriannuel et afin de réaliser des économies d'échelle, il est souhaitable de regrouper les besoins de fournitures de cette nature avec ceux d'autres communes et de former ensemble un groupement de commandes, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics. Cette commande collective sera d'un volume plus important que si chacune des communes l'avait passée isolément et l'effet sur les prix pourra en être meilleur.

En vue d'atteindre cet objectif, à savoir la création de ce groupement de commandes, le Conseil municipal a mandaté M. le Député-Maire pour prendre contact avec les représentants des différentes communes faisant partie du Pays du Montreuillois.

Créé plus particulièrement pour l'achat de fournitures de bureau, le groupement de commandes pourra se voir confier ultérieurement la procédure d'achats d'autres prestations, en fonction des besoins de ses membres.

Lorsque les négociations avec les communes intéressées seront suffisamment avancées, chacun des conseils municipaux aura à se prononcer sur les modalités de la convention ad hoc relative à la constitution de ce groupement de commandes dont la Ville du Touquet pourrait être le coordonnateur.

**26 Voix Pour et 3 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT et Mmes Nathalie HERBAUT et Liliane CARLIER).**

### 5) **Remboursement de frais**

M. Philippe REY, agent communal qui a été amené à prendre en charge certains frais de repas et de consommations, dans le cadre de l'accueil de la délégation polonaise de ZAKOPANE du 26 février 2008 au 1<sup>er</sup> mars 2008, se verra rembourser une somme de 136,70 €.

**Unanimité des présents et représentés.**

## **IV MISE EN VALEUR DU DOMAINE COMMUNAL ET MISE EN VIE 4 SAISONS DE LA STATION**

### 6) **Délégation de Service Public en vue de l'attribution des sous-traités d'exploitation de la plage naturelle pour 2008 : approbation du choix des délégataires et des sous-traités**

A l'issue de la procédure de délégation de service public, le Conseil municipal a attribué :

. 5 points de location de tentes, parasols, brise-vent, sièges et vente de boissons non alcoolisées en boîtes métalliques, de confiseries, de glaces et de petite restauration rapide composant les lots 1 à 5, de la façon suivante :

- le lot n° 1 (axe du patio sud de la digue) à M. ANTONIAZZI,
- le lot n° 2 (axe du patio central de la digue) à M. MIELLOT,
- le lot n° 3 (axe du patio nord de la digue) à la Société VIC, gérante Mme Thérèse VANGODTSENHOVEN,
- le lot n° 4 (axe de la descente principale de la plage au lieu dit « la banane ») à la Société VIC, gérante Mme Thérèse VANGODTSENHOVEN,
- le lot n° 5 (axe de l'angle sud-ouest du parking nord de la digue) à M. PATTE,

. 3 clubs de plage composant les lots 6 à 8, de la façon suivante :

- le lot n° 6 (entre les axes des rues Saint Amand et de la Paix) à M. MIELLOT,
- le lot n° 7 (axe de la rue Lens) à M. BERNARD,
- le lot n° 8 (axe des rues Lens et Saint Louis) à STEF, MM. CALOIN et STOLZ,

avec lesquels seront signés des sous-traités d'exploitation de la plage naturelle.

La délégation prendra effet le 12 avril 2008 pour se terminer le 21 septembre 2008 inclus : les week-ends et jours fériés, et chaque jour des vacances scolaires, sauf intempéries.

Le montant des redevances 2008 pour occupation du domaine public applicables notamment à la plage avait, quant à lui, été fixé le 14 décembre 2007.

**Unanimité des présents et représentés.**

**M. Denis CALOIN n'a pas pris part au vote de la présente délibération.**

## **7) Convention d'occupation de locaux à l'aéroport**

Il y a quelques mois, un bureau situé au sein de l'aile Est du bâtiment central de l'aéroport libérée par le Lycée Hôtelier a été loué à la société Opale Aéro Services, entreprise de maintenance de moyens radio-navigation représentée par M. Jean-Jacques DAYEZ. Mais ce local donnait sur le parking de l'aéroport. Or, l'activité de la société nécessite une vue sur la piste d'atterrissage.

Outre le transfert de son activité dans un local situé face à celui initialement prévu, moyennant la même redevance mensuelle (420 €), un local contigu d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> environ lui sera loué, en complément pour y exercer la partie technique de son activité, moyennant une redevance fixée à 128,50 € par mois pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2008, avant de passer à 257 € à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 (charges de fonctionnement et impôts en sus).

La nouvelle convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, renouvelable par tacite reconduction. La convention actuellement en vigueur sera résiliée à cette même date.

**Unanimité des présents et représentés.**

## **V ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **8) Constitution de la commission communale des impôts**

Le renouvellement général des Conseils municipaux impose la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, cette commission comprend 8 commissaires titulaires ainsi que 8 commissaires suppléants. Les commissaires sont désignés par le directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double. La liste arrêtée par le Conseil municipal est la suivante :

En ce qui concerne les titulaires : MM. HANQUIEZ André, FRANÇOIS Philippe, BOURGEOIS Philippe, BERGOUNIOUX Jean-Louis, GONET Patrick, DELLOYE Hugues, LAMOTTE Claude, Mme DURAND Denise, MM. HOC Jean-Pierre, DUCOROY Claude, HOSCHEDÉ Bernard, NOLLEVALLE Michel, DEVOISIN Paul, BERROD Jean-Claude, CARLU Eugène et DUQUESNOY Yves.

En ce qui concerne les suppléants : MM. GILLET Jean, POCHET Jean-Pierre, LAUTISSIER Michel, DENGLOS Jean-Pierre, COPPÉE Oscar, COQUART Pierre, RICHEZ Michel, TRIPLET Hubert, MAIRESSE Christian, PÉRARD Serge, Mme PICOT-FAGARD Colette, MM. VERSMÉE Georges, COURTECUISSÉ Jean-Michel, BESSON Francis, Mme OLLIER Laurence et M. LEROUX Didier.

**27 Voix Pour et 2 Abstentions (M. Patrick DOUSSOT et Mme Nathalie HERBAUT).**

### **9) Renégociation des contrats d'assurances : convention de groupement de commandes entre la Ville du Touquet-Paris-Plage et l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture pour la passation des contrats**

Les principaux contrats d'assurances sont libellés au nom de la Ville du Touquet et de l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture, chacun réglant la part lui incombant.

Dans l'optique de renégocier l'ensemble des contrats d'assurances et afin d'obtenir les conditions financières les plus avantageuses, un groupement de commandes tel que prévu à l'article 8 du Code des marchés publics, sera créé entre la Ville du Touquet-Paris-Plage et l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture en vue de la passation des nouveaux contrats d'assurances. Ce groupement est constitué pour une durée égale à la durée des marchés et donne lieu à la signature d'une convention prévoyant les obligations de chacune des parties, ainsi que la répartition des dépenses.

**Unanimité des présents et représentés.**

## **VI VIE ÉDUCATIVE ET ACTION SOCIALE**

### **10) Service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et primaires**

Un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires sera mis en place en cas de grève des personnels enseignants du premier degré, ce qui donnera lieu à la signature d'une convention entre l'Etat et la commune fixant notamment les modalités de financement par l'Etat de ce service.

Aux termes de cette convention qui prend effet au 23 janvier 2008, pour une durée de trois ans avec possibilité d'être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties avec un préavis d'une durée d'un mois, le montant de la contribution de l'Etat à la commune est déterminé ainsi :

- 90 € par jour pour 1 à 15 élèves accueillis,
- 180 € par jour pour 16 à 30 élèves accueillis,
- 270 € par jour pour 31 à 45 élèves accueillis,
- à partir de 46 élèves accueillis, 90 € par jouret par groupe de quinze élèves accueillis. Le nombre de groupes est déterminé en divisant le nombre d'élèves accueillis par quinze, le résultat étant arrondi à l'entier supérieur.

L'organisation de la commune est compatible avec la mise en œuvre d'un tel dispositif qui répond aux besoins des parents tout en respectant le droit de grève reconnu aux personnels de l'Education nationale.

**Unanimité des présents et représentés.**

## **VII VIE CULTURELLE**

### **11) Fixation du nombre d'affiches et de catalogues liés à l'exposition du photographe en résidence Marc VÉRIN**

Le travail du photographe Marc VÉRIN sera présenté du 19 avril au 6 juin 2008 à travers une exposition intitulée : « Un jour dans la vie des habitants du Pays du Montreuillois » dans le cadre de laquelle :

- un catalogue de ses photos (format 20 x 30 cm à l'Italienne, comprenant 48 pages quadri) sera édité en 500 exemplaires (350 destinés à la vente au prix de 10 € et 150 gratuits à la communication, l'échange et aux mécènes).
- une affiche (format 40 x 60 cm) sera réalisée en 300 exemplaires (200 gratuites destinées à la communication de l'évènement et 100 à la vente au prix habituel de 4,65 €).

**Unanimité des présents et représentés.**

## **VIII PERSONNEL COMMUNAL**

### **12) Régime indemnitaire**

Le tableau récapitulatif du régime indemnitaire du personnel de la Ville du Touquet-Paris-Plage est actualisé en ce qui concerne le versement des indemnités horaires et forfaitaire pour travaux supplémentaires en application du décret n° 2007-1630 du 19 novembre 2007.

**Unanimité des présents et représentés.**

### **13) Avenant à la convention portant mise à disposition d'agents titulaires auprès de l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture**

La convention portant mise à disposition d'agents de la Ville effectuant leur travail dans les équipements dépendant de l'Office du Tourisme, des Sports et de la Culture personnel est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008, pour une nouvelle période de 3 ans. Cette mise à disposition s'effectue contre remboursement de la rémunération et des charges sociales afférent aux agents mis à disposition.

**Unanimité des présents et représentés.**

M. Daniel FASQUELLE, Mme Juliette BERNARD, MM. Hervé DEPERNE et Denis CALOIN, Mme Lilyane LUSSIGNOL, MM. Bernard BAUDOIX et Jacques COYOT et Melle Emilie COLPAERT n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.

### **14) Avenant à la convention portant mise à disposition d'agents titulaires auprès du foyer résidence Marcel Pagnol**

La convention portant mise à disposition des agents de la Ville du Touquet à disposition du Foyer Résidence Marcel Pagnol est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, pour une nouvelle période de 3 ans. Cette mise à disposition s'effectuant contre remboursement de la rémunération et des charges sociales afférent aux agents mis à disposition.

**Unanimité des présents et représentés.**

## **IX QUESTIONS DIVERSES**

### **15) Annulation de la location d'un logement communal (57, rue de Bruxelles)**

La location consentie à Melle Peggy GOSSELIN pour le logement qu'elle occupait au 1<sup>er</sup> étage du 57, rue de Bruxelles est annulée avec effet au 22 mars 2008. Il lui sera remboursé un quart du loyer au titre du mois de mars 2008, soit 90,42 €.

**Unanimité des présents et représentés.**

### **16) Location d'un logement communal (57, rue de Bruxelles)**

Le logement communal situé au 1<sup>er</sup> étage du 57, rue de Bruxelles libéré par Melle Peggy GOSSELIN, est loué à M. Laurent BONVOISIN, à compter du 23 mars 2008, moyennant un loyer mensuel de 361,68 €.

**Unanimité des présents et représentés.**

La séance est levée à 12 H 30.